



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 octobre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 octobre 2005

**Remboursement des budgets annexes et en Régies autonomes au
budget principal de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

Direction des Finances**Remboursement des budgets annexes et en Régies autonomes au budget principal de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2005, relative à la mise en place de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, en remplacement de la vignette automobile, a modifié le Code Général des Impôts (CGI). Ainsi, l'article 1599 K du CGI impose de nouvelles procédures de recouvrement, identiques à celles de la déclaration de TVA.

Aussi, à compter du 1^{er} décembre, une déclaration trimestrielle sera donc mise en place. Par ailleurs, la nouvelle réglementation précise que si la personne morale comprend plusieurs établissements, la déclaration est faite par l'entreprise pour tous les véhicules de tous les établissements. Concernant la Ville de Niort, une facturation unique sur le budget principal sera donc imposée dès l'exercice 2005.

Par conséquent, les crédits alloués à chaque budget annexe ou en régie autonome, devront être ré-imputés sur le budget principal, chacun des budgets devant par la suite rembourser la taxe facturée au budget principal.

Cette nouvelle réglementation prend effet en décembre 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le remboursement de cette taxe des budgets annexes et en régies au budget principal et d'inscrire les crédits correspondants :

- en recette au budget principal (70-70872 ou 70878)
- en dépense aux budgets annexes ou en régies autonomes (011-6287 ou 62871)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE